



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1807-01-2016, 1851 ET 1852

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du 19 décembre 2016, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1807-01-2016 modifiant le règlement numéro 1807 établissant un programme de revitalisation visant la rénovation des façades avant des bâtiments autres qu'uniquement résidentiel situés sur un tronçon de la rue du Sud*
- *Règlement numéro 1851 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2017)*
- *Règlement numéro 1852 abrogeant le règlement numéro 1832 sur les tarifs de la Ville de Cowansville (Exercice financier 2017)*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 11 janvier 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA